

**RAPPORT DE GESTION DU COMITE DIRECTEUR**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021**

**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.08.2021**

## **RAPPORT GENERAL**

### **1 - SITUATION DE L'ASSOCIATION**

#### **10 – Activité**

Le total des produits et ressources de l'exercice s'élèvent à 940 808 €  
Dont les principaux sont :

. Bien et service (loc copieur, Formations, Stages de gymnastes	36 978 €
. Subventions	186 809 €
. Reprise amort et rembt divers	44 348 €
. Cotisations licences	656 282 €
. Autres produits partenariat	14 367 €
. Autres produits financiers	2 024 €

Pour un montant de charges de 958 128 €  
Provenant essentiellement de :

. Achats, variation de stocks et autres achats	146 421 €
. Impôts et taxes, salaires et charges	261 362 €
. Subventions accordées	85 100 €
. Amortissement et provisions	7 313 €
. Autres charges	457 677 €
. Charges exceptionnelles	0 €
. Impôts	254 €

Soit une perte de 17 320 €

#### **11 - Situation financière**

La situation financière est saine, il n'y a pas de dettes financières et les disponibilités couvrent l'ensemble de dettes.

### **2 - EVOLUTION PREVISIBLE**

Le résultat de cette saison a été exceptionnel. La crise sanitaire a empêché un fonctionnement normal. Le comité régional va porter tous ses efforts au développement de ses activités, tout en restant très attaché au maintien à un juste niveau des frais fixes et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

### **3 - INFORMATIONS DIVERSES**

Rien de particulier ne nous a été signalé

#### **30 - Contrôle fiscal**

Sans objet.

#### **31- Evènement important**

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### **32- Recherche et développement**

Sans objet.

### **4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Il résulte des comptes présents une perte de 17 320 €  
que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Report à nouveau 17 320 €

### **5 - CONVENTIONS**

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

**Le Trésorier : Bruno Balitrand.**